

Produits toxiques REACH

Les substances toxiques affectant notre santé sont présentes partout dans notre quotidien. Les eaux de boisson, l'alimentation, les produits cosmétiques, produits de ménage, les peintures, moquettes... tout citer serait bien trop long.

Les toxiques auxquels nous sommes confrontés agissent directement sur le système nerveux, ou l'immunité (neurotoxiques et immunotoxiques). Ils peuvent aussi provoquer des allergies, altérer l'ADN et provoquer des cancers ou encore perturber le système endocrinien en se comportant comme une hormone : c'est ce que l'on appelle les perturbateurs endocriniens, qui conduisent à de graves problèmes sexuels et de reproduction des espèces.

Il est bon de rappeler que selon la CNAM (Caisse Nationale d'Assurance Maladie), le nombre de cas de cancer a augmenté de 63% entre 1980 et 2000. On en recensait 1 300 000 en 2004.

En Europe, lors que l'on parle des toxiques, on pense à REACH. Attention cependant à ne pas limiter la question des toxiques à cela car REACH ne concerne pas les produits toxiques agricoles, comme les pesticides, ni les cosmétiques qui relèvent d'autres textes, tout comme les produits alimentaires et médicaux qui sont concernés par une réglementation propre.

REACH devait concerner 100 000 produits chimiques recensés, réduits à 30 000 par la magie du lobbying industriel... et la faiblesse des gouvernements nationaux qui ont confié le dossier aux ministres de l'industrie, pas de l'environnement, et ont fait pression pour limiter l'ampleur du texte.

De quoi s'agit-il ?

REACH c'est une directive Européenne (2006/121/CE), et une réglementation (CE n°1907/2006). Ces dispositions sont entrées en vigueur le 1^{er} juin 2007. Pour la première fois, l'Union Européenne se donne les moyens de remettre à plat le système d'évaluation et d'autorisation des substances chimiques.

Avant cela, la politique européenne contre les toxiques consistait à produire un texte dans l'urgence de scandales liés à des intoxications. On avait ainsi un corpus de textes empilés et peu efficaces. Quoique imparfaite, cette directive n'est rien de moins qu'un changement de paradigme sur la question des toxiques et de la santé environnementale.

Désormais, c'est à l'industrie chimique de fournir des informations de base dans le domaine de la santé et de la sécurité sur les substances qui doivent être produites ou commercialisées en quantité supérieure à une tonne par an. Cela donne un nouveau principe : « pas de données, pas de marché ».

Le système d'enregistrement des substances permet de gérer leur autorisation de mise sur le marché ou au contraire leur interdiction, ou encore les restrictions qui peuvent leur être appliquées. Le système de contrôle des substances les plus dangereuses pour la santé est renforcé et ces substances sont officiellement désignées par le nom de « substances extrêmement préoccupantes ». La législation REACH exige que ces substances soient remplacées par des alternatives moins dangereuses, à partir du moment où la commercialisation de ces dernières est possible techniquement.

Une agence chargée de superviser la sécurité en matière de substances chimiques est créée : la « European Chemicals Agency », basée à Helsinki en Finlande.

Avant REACH, une entreprise qui incorporait un produit chimique pour fabriquer son propre produit ne pouvait pas forcément avoir accès aux informations concernant sa toxicité. Désormais, le fabricant intermédiaire a accès à ces données et le consommateur peut savoir si un produit contient des substances chimiques toxiques.

Cette réglementation est-elle efficace ?

REACH a permis de combler des lacunes scandaleuses comme la difficulté à retirer du marché des produits dangereux pour la santé ou bien le manque d'information au consommateur. Pour autant, ce texte souffre encore de beaucoup de manques.

Pour les lobbyistes de tout poil, la « bataille REACH » est devenue quasiment un cas d'école tant elle a été acharnée. Les industries chimiques se sont battues avec une agressivité et une efficacité redoutables. Elles ont ainsi pu faire assouplir le texte en conférant à l'industrie de nombreuses exemptions et en créant un système d'échappatoires complexe mais efficace.

Un exemple : une industrie chimique est tenue de fournir des données scientifiques sur la toxicité des substances, mais aucune exigence particulière n'est requise sur la qualité de ces données.

La mise en place d'alternatives aux substances « les plus préoccupantes » n'est pas réalisée sur des produits notoirement dangereux qui continuent à être utilisés. Ainsi, le remplacement des perturbateurs endocriniens a été repoussé à une date ultérieure alors qu'on les sait aujourd'hui responsables de l'effondrement de la fertilité masculine et de la féminisation de nombreuses espèces animales aquatiques.

S'il est évident qu'une législation contraignante est absolument indispensable, l'information au consommateur reste un levier essentiel. En quelques années, la commercialisation de produits « bio » dans la cosmétique, la décoration ou l'habillement a explosé. Loin de n'être qu'un effet de mode, les consommateurs s'inquiètent pour leur santé et celle de leurs enfants, et on observe un début de changement de comportement vers des modes de consommation moins agressifs pour la santé.

Cette législation REACH devra tout de même être rapidement améliorée, en supprimant les exemptions et exceptions de toutes sortes, en étant plus exigeants sur les tests, lesquels d'ailleurs, grâce à REACH ont permis de diminuer le nombre de tests sur animaux et en procédant à un remplacement obligatoire des substances les plus préoccupantes.